



SOFTBALL NOUVEAU BRUNSWICK



MANUEL 2024

900 Ch. Hanwell, Suite 31
Fredericton, NB, E3B 6A2
executivedirector@softballnb.ca
www.softballnb.ca

Un organisation sportif
provincial à but non
lucratif créé en 1926



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
À NOTRE SUJET.....	6
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
Comité de direction.....	6
Coordonnateurs et coordonnatrices.....	6
Directeurs régionaux.....	6
PERSONNEL DE BUREAU.....	7
Personnel à temps plein.....	7
Personnel d'été.....	7
MÉDIAS SOCIAUX.....	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	8
DATES IMPORTANTES EN 2024.....	9
CALENDRIER MAÎTRE 2024.....	9
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	10
STATUTS ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS.....	10
POLITIQUES.....	10
CARTE ET LIMITES RÉGIONALES.....	12
NORD-OUEST.....	12
CAPITAL OUEST.....	12
FUNDY.....	12
SUD-EST.....	13
NORD-EST.....	13
● Esgenoopetitj (Burnt Church)	13
● Natoaganeg (Eel Ground).....	13
DIRECTIVES D'EXPLOITATION.....	14
Section 1. Vue d'ensemble.....	14
Section 2. Définitions.....	14
1. RÉSIDENCE.....	15
2. CLASSIFICATIONS PAR ÂGE.....	15
3. PREUVE D'ÂGE.....	16
4. LIBÉRATIONS.....	16
Section 1. Libération de joueurs d'âge mineur dans les régions.....	16



Section 2. Libération de joueurs adultes dans la province.....	16
5. INSCRIPTION DES MEMBRES.....	17
Section 1. Renseignements généraux.....	17
Section 2. Cotisations des membres.....	17
6. ENTRAÎNEURS.....	18
Section 1. Exigences minimales en matière d'entraînement.....	18
Section 2. Parcours de certification des entraîneurs de softball.....	18
Section 3. Exigences en matière d'entraînement pour les championnats provinciaux....	18
Section 4. Championnat de softball de l'Est du Canada – exigences pour les entraîneurs	19
Section 5. Exigences en matière d'entraînement pour les championnats canadiens.....	19
Section 6. Exigences en matière d'entraînement pour les Jeux du Canada.....	19
7. RÈGLEMENTS DU JEU.....	19
Section 1. Règlements généraux.....	19
Section 2. Catégories d'âge et tableaux des distances.....	20
Tableau de distance pour la balle rapide – filles et femmes.....	20
Tableau de distance pour la balle rapide – garçons et hommes.....	20
Tableau de distance pour la balle lente – femmes.....	21
Tableau de distance pour la balle lente – hommes.....	21
Tableau de distance pour la balle lente – mixte.....	21
Section 3. Règlements fonctionnels particuliers (RFP).....	21
8. ADMISSIBILITÉ.....	22
Section 1. Admissibilité des équipes aux championnats provinciaux.....	22
Section 2. Admissibilité des joueurs de softball mineur.....	22
Section 3. Admissibilité des joueurs de softball mineur – championnats provinciaux pour adultes.....	23
Section 4. Admissibilité des équipes de softball mineur aux championnats provinciaux de Softball Nouveau-Brunswick.....	23
9. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX.....	23
Section 1. Dates et lieux.....	24
Section 2. Guide des championnats provinciaux.....	26
10. CHAMPIONNAT DE SOFTBALL DE L'EST DU CANADA (CSEC).....	26
Section 1. Dates et lieux en 2024.....	26
Section 2. Qualifications.....	27
Section 3. Sélection de joueurs du groupe d'âge supérieur.....	28



Section 4. Politiques et procédures.....	29
11. CHAMPIONNATS CANADIENS.....	29
Section 1. Catégorie de softball mineur.....	29
Section 2. Catégories d'adultes.....	29
Section 3. Ressources de Softball Canada.....	30
12. PERMIS DE VOYAGE.....	30
13. SANCTION DU TOURNOI.....	30
PROGRAMMES.....	31
1. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE BASE.....	31
Section 1. Programme Timbits Softball.....	31
Section 2. Programme de développement communautaire.....	32
Section 3. Ressources.....	33
2. PROGRAMME DE L'ÉQUIPE PROVINCIALE – SÉLECTS NB.....	33
3. PROGRAMME DES JEUX DU CANADA.....	34
4. PROGRAMME DES ARBITRES.....	34
Section 1. Coordonnées.....	34
Juge provincial en chef Directeur technique.....	34
RENSEIGNEMENTS SUR LES RESPONSABLES DE ZONE.....	34
Section 2. Renseignements généraux.....	35
Section 3. Stages d'arbitres.....	35
Section 4. Programme de développement junior.....	35
Section 5. Programme de perfectionnement des arbitres de compétition.....	36
Section 6. Vêtements d'arbitre.....	36
Section 7. Bâtons approuvés.....	36
Section 8. Rapports de l'arbitre relatifs à une expulsion.....	36
PRIX ANNUELS ET TEMPLE DE LA RENOMMÉE.....	37
1. PRIX ANNUELS.....	37
2. PRIX COMMÉMORATIFS.....	38
3. LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE.....	38
COMMANDITAIRES.....	39



À NOTRE SUJET

Softball Nouveau-Brunswick est l'organisme directeur officiel de la balle rapide, orthodoxe et lente dans la province. Il a pour mandat de promouvoir le softball dans toutes les régions de la province pour le plaisir de tous les membres inscrits, du terrain de jeu au podium. Nous sommes un organisme provincial de sport (OPS) sans but lucratif établi à Fredericton (N.-B.) et fondé en 1926. Le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick (Direction du sport et des loisirs), reconnaît Softball Nouveau-Brunswick (Softball NB) et lui accorde du soutien financier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de direction

Président

Scott Willis
Fredericton (N.-B.)

Vice-président

Dan Mersereau
Tracyville (N.-B.)

Arbitre en chef provincial

Ron Campbell
Willow Grove (N.-B.)

Trésorière (sans droit de vote)

Ellen Fitzsimmons
Fredericton (N.-B.)

Coordonnateurs et coordonnatrices

Coordonnateur haute performance

Matt Whipple
Fredericton (N.-B.)

Coordonnatrice des ressources humaines

Gracelyn Kaine
Saint John (N.-B.)

Coordinateur du développement de base

Poste vacant

Coordinateur des programmes pour adultes

Poste vacant

Directeurs régionaux

Directeur du Nord-Ouest

Charlie Chiasson
Saint-Léonard (N.-B.)

Directeur de Capital Ouest

Craig Clarkson
(N.-B.)

Directeur de Fundy

Paul Bedford
Sussex (N.-B.)

Directrice du Sud-Est

France Bourque
Moncton (N.-B.)

Directrice du Nord-Est

Darleen Sobey
Maples Glen (N.-B.)



PERSONNEL DE BUREAU

Heures de bureau : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
900, ch. Hanwell, bureau 31 | Fredericton (N.-B.) | E3B 6A2 | Téléphone : 902-978-0014
Courriel : executivedirector@softballnb.ca | Site Web : www.softballnb.ca

Personnel à temps plein

Hillary Pineau

Directrice générale
Grand Bay-Westfield (N.-B.)
executivedirector@softballnb.ca

Cameron Rogers

Directeur technique
Fredericton (N.-B.)
technicaldirector@softballnb.ca

Personnel d'été

Monica Bourque

Directrice des programmes provinciaux
Quispamsis (N.-B.)
timbitsoftball@softballnb.ca

Hannah Walker

Directrice des programmes provinciaux
Fredericton (N.-B.)
timbitsoftball@softballnb.ca

Directrice des programmes provinciaux
Fredericton (N.-B.)
timbitsoftball@softballnb.ca

MÉDIAS SOCIAUX



SITE WEB : www.softballnb.ca



SOFTBALL NB : www.facebook.com/softballnb

SOFTBALL NB SLO PITCH : www.facebook.com/softballnbslopitch NB SÉLECTIONNE LES
ÉQUIPES PROVINCIALES : www.facebook.com/snbprovincialteams



SOFTBALL NB : [@softballnewbrunswick](https://www.instagram.com/softballnewbrunswick)
ÉQUIPES PROVINCIALES SÉLECTS NB : [@snbprovincialteams](https://www.instagram.com/snbprovincialteams)



SOFTBALL NB : [@softballnb](https://twitter.com/softballnb)



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au nom de Softball Nouveau-Brunswick, de son conseil d'administration et de son personnel, je suis heureux de lancer à la saison de softball 2024. Je tiens à remercier nos nombreuses associations locales et tous les bénévoles pour leur temps, leurs efforts inlassables et leur dévouement à l'égard du softball. Nous ne pourrions y arriver sans vous.

Nous avons hâte de connaître une autre excellente saison en 2024, d'organiser nos championnats provinciaux et nos championnats de l'Est du Canada, et d'envoyer notre programme d'équipe provinciale Sélects NB et nos officiels de haute performance aux championnats canadiens partout au pays. Nous attendons avec impatience d'assister à un nouvel essor et un nouveau développement de nos programmes de softball mineur (A et AA) et de nos programmes pour adultes. Nous prévoyons de donner la priorité au recrutement et à la formation des officiels et des entraîneurs par l'entremise d'occasions de perfectionnement professionnel et de possibilités sur le terrain. De plus, nous souhaitons mettre en œuvre notre nouveau programme de formation communautaire et mettre l'accent sur l'enseignement des principes fondamentaux.

En 2023, Softball Nouveau-Brunswick a changé de nom en dévoilant un nouveau logo, ainsi qu'un nouveau site Web et une nouvelle plateforme d'inscription par l'entremise de RAMP Interactive. Nous espérons que vous aimez notre nouvelle image et le contenu généré. Des activités de base à la haute performance, nous avons hâte de mettre nos membres en valeur au moyen d'images et de vidéos.

Enfin, je souhaite à tous les joueurs, entraîneurs et arbitres une saison de softball réussie et amusante en 2024!

Le président,

Scott Willis



DATES IMPORTANTES EN 2024

Date	Événement
5 février	Lancement des demandes d'hôte de championnats provinciaux
15 février	Lancement de l'inscription annuelle des membres 2024
20 février	Date limite de confirmation de l'équipe des championnats canadiens de balle rapide
31 mars	Date limite de présentation des demandes d'hôte des championnats provinciaux
15 avril	Date limite de confirmation de l'équipe des championnats canadiens de balle lente
20 avril	Assemblée générale annuelle 2023
20 avril	Symposium sur l'entraînement 2024
24 avril au 8 mai	Libération de joueurs d'âge mineur dans les régions
1 ^{er} mai	Lancement de l'inscription aux qualifications de l'Est du Canada pour 2024
15 mai	Lancement de l'inscription aux championnats provinciaux 2024
31 mai	Date limite d'inscription aux qualifications de l'Est du Canada pour 2024
1 ^{er} juin	Date limite de dépôt des candidatures au Temple de la renommée
1 ^{er} juillet	Date limite pour le remboursement des inscriptions individuelles et collectives
15 juillet	Date limite d'inscription aux championnats provinciaux (toutes catégories)
1 ^{er} septembre	Lancement des nominations pour les prix annuels Date limite de dépôt des candidatures pour le prix commémoratif Lancement de la demande de bourse d'études à la mémoire de Janiva Willis
15 septembre	Date limite pour les prix annuels et les prix commémoratifs Date limite de dépôt des candidatures à la bourse commémorative Janiva Willis
4 octobre	Banquet annuel de remise des prix Banquet du Temple de la renommée
<u>CALENDRIER MAÎTRE 2024</u>	



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date : 20 avril 2024 20 avril 2024
Heure : 11 (HNA)
Lieu : Fredericton Inn (1315, rue Regent, à Fredericton au N.-B.)

L'assemblée générale annuelle de Softball Nouveau-Brunswick Inc. a lieu le troisième samedi d'avril. Si cette date tombe la fin de semaine de Pâques, l'assemblée générale annuelle aura lieu la deuxième ou la quatrième fin de semaine d'avril. Les réunions des associations régionales doivent avoir lieu avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Note : L'assemblée générale annuelle peut se tenir de façon virtuelle si nécessaire.

Tous les participants sont invités à s'inscrire à l'avance à l'AGA en remplissant le [formulaire RSVP](#).

STATUTS ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Les statuts et règlements administrés de notre organisme sont les documents constitutifs qui décrivent notre but, notre structure et nos activités. Ensemble, ils établissent les principes fondamentaux et les lignes directrices qui régissent les activités, les fonctions et les processus décisionnels de Softball Nouveau-Brunswick. Il est possible de trouver une copie de ces documents ci-dessous et sur notre [site Web](#) dans la section des politiques et stratégies.

[Statuts et règlements administratifs](#)

POLITIQUES

Softball Nouveau-Brunswick reconnaît le devoir qui lui incombe de favoriser des milieux qui offrent aux participants des expériences positives, saines et enrichissantes. En accordant la priorité au mieux-être, à la sécurité et aux droits de ses membres, Softball Nouveau-Brunswick est en mesure de démontrer son engagement continu à répondre aux besoins de la communauté du softball en matière de sport sécuritaire.



Pour veiller à ce que les politiques demeurent à jour et continuent de s'aligner sur les exigences de Sport Canada, Softball Nouveau-Brunswick, en partenariat avec Sport Law and Strategy Group (SLSG), a réalisé un examen indépendant. À la suite de ce dernier, Softball Nouveau-Brunswick a adopté un ensemble mis à jour de politiques de sport sécuritaire en date du 25 mai 2021, notamment l'intégration du *Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport* (CCUMS).

Softball Nouveau-Brunswick s'engage à examiner et à réviser ces politiques aussi souvent que nécessaire afin de s'assurer que les membres peuvent participer à un milieu sportif exempt de harcèlement, de discrimination et de violence.

[Politique en matière de sport sécuritaire](#) (en anglais)

[Protocole de commotion cérébrale](#)

[Lignes directrices en matière de discipline](#)

[Politique de remboursement des adhésions](#) (en anglais)

[Politique relative aux membres transgenres](#)

[Politique d'inclusion](#)

[Politique relative aux dépenses et aux déplacements](#)

Pour avoir des détails sur le sport sécuritaire et nos politiques, consultez notre site Web à www.softballnb.ca.

PROGRAMME D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE SPORT

Les membres inscrits de Softball Nouveau-Brunswick ainsi que les administrateurs et les exploitants sont couverts par le programme d'assurance de Sport Nouveau-Brunswick. Pour obtenir tous les détails sur la couverture du programme, consultez le site Web de Sport Nouveau-Brunswick sous Services aux membres et [programme d'assurance pour le sport](#).

Le formulaire de réclamation doit être envoyé à canadaclaims@markel.com dans les trente (30) jours suivant la blessure.

NOTE : Cette police d'assurance sert d'assurance secondaire qui couvrira les membres une fois que leur régime d'assurance primaire sera épuisé. L'assurance secondaire est déclenchée



lorsque les régimes d'assurance primaire sont épuisés et peut aider à couvrir les coûts supplémentaires des soins de santé.

Couvertures

Pour obtenir d'autres renseignements sur les couvertures d'assurance, communiquer avec Softball Nouveau-Brunswick ou consulter notre site Web à www.softballnb.ca.

[Programme d'assurance de Sport NB](#)

[Comment soumettre une réclamation](#)

[Formulaire de demande d'indemnité et](#)

[formulaire de déclaration du médecin traitant](#)

CARTE ET LIMITES RÉGIONALES

Softball Nouveau-Brunswick évolue en fonction de cinq régions (Nord-Ouest, Capital Ouest, Fundy, Sud-Est et Nord-Est).

NORD-OUEST

- Edmundston
- Grand-Sault
- Kedgwick
- Perth-Andover
- Plaster Rock
- Saint-Léonard
- Saint-Quentin
- Negotkuk (PN Tobique)

CAPITAL OUEST

- Boiestown
- Cambridge-Narrows
- Chipman
- Doaktown
- Florenceville-Bristol
- Fredericton
- Gagetown
- Grand Lake
- Hartland
- Harvey
- Hoyt
- Keswick Ridge
- Keswick Valley
- Billijk (PN Kingsclear)
- McAdam
- Minto
- Nackawic
- Oromocto
- Welamukotuk (PN Oromocto)
- Sitansisk (PN St. Mary's)
- Stanley
- Taymouth
- Woodstock
- Première Nation de Woodstock

FUNDY

- Belleisle
- Black Harbour



- Campobello Island
- Grand Bay-Westfield
- Grand Manan
- Hampton
- Kingston
- Quispamsis

- Rothesay
- Saint John
- St. Andrews
- St. George
- St. Martins
- St. Stephens
- Sussex

SUD-EST

- Bass River
- Bouctouche
- Cap-Pelé
- Cocagne
- Dieppe
- Elsipogtog (PN Big Cove)
- Moncton
- Memramcook

- Petitcodiac
- Rexton
- Richibucto
- Riverview
- Sackville
- Saint-Antoine
- Salisbury
- Shediac

NORD-EST

- Bathurst
- Blackville
- Esgenoopetitj (Burnt Church)
- Campbellton
- Caraquet
- Dalhousie
- Natoaganeg (Eel Ground)
- Ugpi'Ganjig (Eel River Bar)

- Lamèque
- Metepenagiag (Red Bank)
- Miramichi
- Neguac
- Petit-Rocher
- Rogersville
- Shippagan
- Tracadie



DIRECTIVES D'EXPLOITATION

Section 1. Vue d'ensemble

- a. Softball Nouveau-Brunswick utilise le *Guide officiel de règlements de Softball Canada* pour son interprétation du jeu de softball. **Les modifications aux règlements officiels énoncés dans le présent document ont préséance sur ceux qui figurent dans le *Guide officiel de règlements de Softball Canada*.** Les règlements propres aux ligues ont préséance pour le jeu de ligue en ce qui concerne ce qui suit :
 - i. Les écarts de jeu peuvent inclure les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter :
 1. Règlements de lancer
 2. Ordre des frappeurs
 3. Substitution
 4. Durée du jeu
- b. Toutes les ligues, associations et équipes affiliées seront entièrement responsables de leurs propres opérations et activités, à l'exception de ce qui suit :
 - i. Dans le cas d'un différend, toute ligue, association ou équipe affiliée aura le privilège d'interjeter appel auprès de Softball Nouveau-Brunswick par écrit par l'entremise de sa ligue ou association respective, conformément à la politique en matière d'appel de Softball Nouveau-Brunswick.
 - ii. Dans le cas des championnats provinciaux ou des qualifications de l'Est du Canada, qui sont régis par Softball Nouveau-Brunswick.

Section 2. Définitions

- a. **Affilié ou membre** : personne qui a rempli le formulaire d'inscription annuelle de Softball Nouveau-Brunswick et qui a payé les frais associés.
- b. **Association** : groupe de bénévoles, qu'il soit constitué en organisme sans but lucratif ou non, mis sur pied pour administrer le softball dans la province du Nouveau-Brunswick et conformément aux règlements et aux règles de fonctionnement de Softball Nouveau-Brunswick. Le groupe administrera le softball au sein d'une collectivité ou d'une région. Les associations qui s'affilient à Softball Nouveau-Brunswick ont tous les droits accordés par Softball Nouveau-Brunswick. Une association de softball peut avoir des joueurs inscrits dans une ou plusieurs divisions ou catégories reconnues et peut avoir une ou plusieurs équipes. Toutes les équipes d'une association doivent avoir des signataires autorisés communs aux fins de l'inscription et des libérations, et fournir cette information à la directrice générale de Softball Nouveau-Brunswick. Tout changement dans les dirigeants d'une association doit être communiqué à la directrice générale de Softball Nouveau-Brunswick au fur et à mesure qu'il se produit.



- c. **Équipe** : groupe de joueurs et d'entraîneurs inscrits formant un côté dans un jeu ou un sport de compétition.
- d. **Ligue** : combinaison d'équipes affiliées à Softball Nouveau-Brunswick par l'entremise de leurs associations respectives ou d'une autre province membre de Softball Canada qui s'affrontent selon un calendrier régulier de matchs établi par un groupe de personnes élues ou nommées affiliées à Softball Nouveau-Brunswick.

1. RÉSIDENCE

- a. Les joueurs et les entraîneurs inscrits à une équipe de Softball Nouveau-Brunswick doivent être résidents du Nouveau-Brunswick au 1^{er} mai de l'année de jeu en cours. Les joueurs et entraîneurs inscrits à des équipes dans des catégories qui mènent à un championnat canadien doivent adhérer au règlement de résidence de Softball Canada en date du 1^{er} mai.
 - i. Le personnel de Softball NB se réserve le droit d'examiner toute demande de résidence après la date limite du 1^{er} mai.
 - ii. Les joueurs doivent être en mesure de produire une preuve de résidence valide (p. ex., un permis de conduire du N.-B., une facture de services publics, bail, etc.) à la demande de Softball Nouveau-Brunswick.
- b. Régions
 - i. Ligues mineures : les joueurs sont tenus de jouer pour les équipes de leur région. S'il n'y a pas d'équipe dans la région où réside un joueur, celui-ci peut soumettre une demande libération. Voir le processus de mise à disposition régionale pour les ligues mineures ci-dessous.
 - ii. Adultes : les joueurs peuvent jouer dans n'importe quelle équipe de n'importe quelle région.
- c. Le personnel de service et les personnes à charge, comme les gardiens de pénitencier, la GRC ou le personnel des forces armées transférés au Nouveau-Brunswick après le 1^{er} juillet, doivent être autorisés à participer aux championnats provinciaux, sous réserve d'un examen par la directrice générale.

2. CLASSIFICATIONS PAR ÂGE

Groupe d'âge	Années de naissance
Timbits U5	2020 et 2019
Timbits U7	2018 et 2017



U9	2016 et 2015
U11	2014 et 2013
U13	2012 et 2011
U15	2010 et 2009
U17	2008 et 2007
Femmes U19	2006 et 2005
Hommes U20	2004, 2005 et 2006
Hommes U23	2001, 2002 et 2003

3. PREUVE D'ÂGE

- a. Si le joueur n'est pas déjà inscrit auprès de Softball Nouveau-Brunswick, une preuve d'âge peut être demandée sous la forme d'une copie du certificat de naissance, d'un passeport ou d'une pièce d'identité valide du Nouveau-Brunswick avant la date limite d'inscription sur la liste.
 - i. Les membres doivent être prêts à présenter une preuve d'âge valide à tout moment pendant les qualifications ou les championnats provinciaux.

4. LIBÉRATIONS

Section 1. Libération de joueurs d'âge mineur dans les régions

- a. Un athlète d'âge mineur est tenu de jouer dans sa région pour les événements suivants : les qualifications de l'Est du Canada et les championnats provinciaux, à moins qu'il n'obtienne une libération de sa région.
- b. Les demandes de libération doivent être soumises au directeur technique entre le 24 avril et le 8 mai 2024.

[Procédure et exigences pour la libération de joueurs d'âge mineur dans les régions](#) (en anglais)

Section 2. Libération de joueurs adultes dans la province

- a. Les adultes qui demandent à être libérés pour jouer à l'extérieur de la province dans le cadre des championnats canadiens doivent présenter une demande écrite au directeur technique aux fins d'examen. La priorité de la personne est accordée à toute équipe du Nouveau-Brunswick qui participe à l'événement. La personne doit être un membre inscrit de Softball Nouveau-Brunswick afin d'être admissible à une libération. Les libérations



seront acceptées entre le 8 mai et le 22 mai 2024 et les décisions seront prises au plus tard le 29 mai.

- i. Softball NB se réserve le droit de considérer les demandes de libération après la date limite du 22 mai 2024.

5. INSCRIPTION DES MEMBRES

Section 1. Renseignements généraux

- a. L'inscription annuelle à Softball Nouveau-Brunswick se fait en ligne sur notre site Web à www.softballnb.ca par l'entremise de RAMP Interactive.
- b. La durée de l'adhésion commence dès l'inscription et le paiement de la cotisation annuelle et se poursuit jusqu'à la prochaine date d'inscription. La période d'adhésion s'étend du 1^{er} avril au 31 mars.
- c. Pour être couverts par le programme d'assurance de Softball Nouveau-Brunswick, les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et les gérants d'équipe doivent être inscrits auprès de Softball Nouveau-Brunswick **avant que ne se déroule toute activité de softball à l'intérieur ou à l'extérieur de la province.**
- d. Le conseil d'administration prédétermine la structure des frais d'affiliation et d'adhésion, laquelle sera établie au plus tard le 15 février de l'année de jeu en cours. L'arbitre en chef provincial détermine les frais d'arbitrage.

Section 2. Cotisations des membres

Frais individuels	
Joueur U5-U9	15 \$
Joueur U11-U20	25 \$
Entraîneur	10 \$
Frais d'équipe	
Équipe U5-U9	30 \$
Équipe U11-U20	50 \$
Équipe d'adultes	75 \$

Frais des juges	
Développement junior	35 \$
Niveau 1	70 \$
Niveau 2	80 \$
Niveau 3	90 \$
Niveau 4	100 \$
Niveau 5	110 \$



6. ENTRAÎNEURS

Section 1. Exigences minimales en matière d'entraînement

- a. TOUS les entraîneurs inscrits sur la liste de l'équipe doivent obligatoirement être affiliés à Softball Nouveau-Brunswick. Ils doivent par ailleurs respecter les normes minimales suivantes en matière d'entraînement :
 - i. Formation sur le sport sécuritaire
 - ii. Fondation pour entraîneurs de softball – partie 1
 - iii. Fondation pour entraîneurs de softball – partie 2
 - iv. Vérification d'antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (à renouveler tous les trois ans)

Section 2. Parcours de certification des entraîneurs de softball

- a. [Parcours sport communautaire – initiation](#)
- b. [Parcours sport communautaire – participation continue](#)
- c. [Parcours compétition – introduction](#)
- d. [Parcours compétition – développement](#)
- e. [Parcours instruction lanceur – débutant](#)

Section 3. Exigences en matière d'entraînement pour les championnats provinciaux

ENTRÉE EN VIGUEUR EN 2025

- a. Divisions U9 et U11 A
 - i. Tous les entraîneurs devront satisfaire aux exigences minimales pour les entraîneurs uniquement (section 1.a).
- b. Divisions U13-U19/20 A et U11 AA
 - i. Au moins un (1) entraîneur sur la liste des championnats provinciaux doit avoir suivi la FORMATION du Parcours sport communautaire – participation continue, au minimum.
 - ii. Tous les autres entraîneurs doivent satisfaire aux exigences minimales pour les entraîneurs uniquement (section 1.a).
- c. Divisions U13-U19/20 AA
 - i. Au moins un (1) entraîneur sur la liste des championnats provinciaux doit avoir suivi la FORMATION du Parcours compétition – introduction, au minimum
 - ii. Tous les autres entraîneurs doivent satisfaire aux exigences minimales pour les entraîneurs uniquement (section 1.a).
- d. Divisions adultes



- i. Tous les entraîneurs au niveau adulte sont tenus de suivre une formation sur le sport sécuritaire, au minimum.

Section 4. Championnat de softball de l'Est du Canada – exigences pour les entraîneurs

- a. Divisions U13-U19/20
 - i. Au moins un (1) entraîneur sur la liste des championnats provinciaux doit avoir suivi la FORMATION du Parcours compétition – introduction, au minimum.
 - ii. Tous les autres entraîneurs doivent satisfaire aux exigences minimales pour les entraîneurs uniquement (section 1.a).

Section 5. Exigences en matière d'entraînement pour les championnats canadiens

- a. Divisions U15-U19/20
 - i. Au moins un (1) entraîneur sur la liste des championnats provinciaux doit être CERTIFIÉ dans le cadre du Parcours compétition – introduction, au minimum
 - ii. Tous les autres entraîneurs doivent avoir suivi la FORMATION du Parcours compétition – initiation, au minimum.

Section 6. Exigences en matière d'entraînement pour les Jeux du Canada

- a. L'entraîneur-chef de l'équipe des Jeux du Canada doit être CERTIFIÉ par l'entremise du Parcours compétition – développement.
- b. L'entraîneur adjoint et le gérant qui figurent sur la liste des Jeux du Canada doivent avoir reçu la FORMATION du Parcours compétition – développement, au minimum.

7. RÈGLEMENTS DU JEU

Section 1. Règlements généraux

- a. Les règlements de softball tels que décrits dans le *Guide officiel des règlements de Softball Canada* s'appliquent à tous les événements de Softball Nouveau-Brunswick (à savoir les championnats provinciaux, les qualifications de l'Est du Canada, etc.), à moins qu'ils ne soient remplacés par les règlements fonctionnels particuliers de Softball Nouveau-Brunswick.

(Note : Nous n'utilisons pas les règlements de softball mineur à la fin du *Guide officiel des règlements de Softball Canada* pour certaines catégories, soit U9, U11 et U13).

- I. Nous recommandons fortement aux équipes d'utiliser ces règlements tout au long de la saison pendant les matchs hors-concours en vue des qualifications de l'Est du Canada (s'il y a lieu), des championnats provinciaux, etc.



Section 2. Catégories d'âge et tableaux des distances

Tableau de distance pour la balle rapide – filles et femmes

Âge	Type et taille de la balle	Distance du lancer	Points de repère
U5	RIF11 po (27,95 cm)	30 pi (9,14 m)	45 pi (13,70 m)
U7	RIF 11 po (27,95cm)	30 pi (9,14 m)	45 pi (13,70 m)
U9	RIF 11 po (27,95cm)	30 pi (9,14 m)	45 pi (13,70 m)
U11	Red Dot 11 po (27,95 cm)	35 pi (10,06 m)	50 pi (15,24 m)
U13	Red Dot 11 po (27,95 cm)	38 pi (11,58 m)	55 pi (16,76 m)
U15	Red Dot 12 po (30,50 cm)	40 pi (12,20 m)	60 pi (18,30 m)
U17	Red Dot 12 po (30,50 cm)	43 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
U19	Red Dot 12 po (30,50 cm)	43 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
U23	Red Dot 12 po (30,50 cm)	43 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
ADULTES	Red Dot 12 po (30,50 cm)	43 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
MAÎTRES	Red Dot 12 po (30,50 cm)	43 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)

Tableau de distance pour la balle rapide – garçons et hommes

Âge	Type et taille de la balle	Distance du lancer	Points de repère
U5	RIF 11 po (27,95 cm)	30 pi (9,14 m)	45 pi (13,70 m)
U7	RIF 11 po (27,95 cm)	30 pi (9,14 m)	45 pi (13,70 m)
U9	RIF 11 po (27,95 cm)	30 pi (9,14 m)	45 pi (13,70 m)
U11	Red Dot 11 po (27,95 cm)	35 pi (10,06 m)	50 pi (15,24 m)
U13	Red Dot 11 po (27,95 cm)	38 pi (11,58 m)	55 pi (16,76 m)
U15	K-Master 12 po (30,50 cm)	42 pi (12,80 m)	60 pi (18,30 m)



U17	K-Master 12 po (30,50 cm)	46 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
U19	K-Master 12 po (30,50 cm)	46 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
U23	K-Master 12 po (30,50 cm)	46 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
ADULTES	K-Master 12 po (30,50 cm)	46 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)
MAÎTRES	K-Master 12 po (30,50 cm)	46 pi (13,10 m)	60 pi (18,30 m)

Tableau de distance pour la balle lente – femmes

Division	Type et taille de la balle	Distance du lancer	Points de repère
Balle lente, filles et femmes	Green Dot 11 po (27,95 cm)	50 pi (15,2 m)	65 pi (19,81 m)

Tableau de distance pour la balle lente – hommes

Division	Type et taille de la balle	Distance du lancer	Points de repère
Balle lente, garçons et hommes	Hot Dot 12 po (30,50 cm)	50 pi (15,2 m)	70 pi (21,34 m)

Tableau de distance pour la balle lente – mixte

Catégorie	Type et taille de la balle	Distance du lancer	Points de repère
MIXTE	Hot Dot 12 po (30,50 cm)	50-60 pi (15,2-18,3 m)	65 pi (19,8 m)

Section 3. Règlements fonctionnels particuliers (RFP)

- [Règlements de jeu de la balle rapide U9](#) (en anglais)
- [Règlements de jeu de la balle rapide U11](#) (en anglais)
- [Règlements de jeu de la balle rapide U13](#) (en anglais)
- [Règlements de jeu de la balle rapide des moins de 15 ans aux adultes](#) (en anglais)



- e. [Règlements de jeu de la balle lente – mixte](#) (en anglais)
- f. Tous les autres règlements des championnats provinciaux qui ne sont pas énumérés dans les RFP ci-dessus sont couverts par le *Guide officiel de règlements de Softball Canada* de Softball Canada.

8. ADMISSIBILITÉ

Section 1. Admissibilité des équipes aux championnats provinciaux

- a. **SOFTBALL MINEUR** : pour les joueurs âgés jusqu'à U15 inclusivement, leur deuxième championnat provincial ne peut être que le groupe d'âge immédiatement supérieur au leur. La date de naissance d'un joueur est le point de départ pour participer à un championnat provincial ou pour participer à une catégorie supérieure d'un championnat provincial.
 - i. Par exemple, un joueur né en 2009 ou 2010 fait partie de la catégorie d'âge U15.
 - ii. Par exemple, un joueur de softball mineur U13 A peut être affilié jusqu'à U15 A ou U15 AA. Cependant, un joueur de softball mineur U13 AA ne peut être affilié que jusqu'à U15 AA.
 - iii. Les athlètes féminines peuvent participer aux tournois réservés aux hommes, mais les règles relatives aux groupes d'âge continuent de s'appliquer.
- b. Les joueurs de **SOFTBALL MINEUR** âgés de 17 ans et plus peuvent participer à tous les championnats provinciaux qui leur sont offerts. Pour être admissible à un championnat provincial pour **ADULTES**, le joueur doit faire partie du groupe d'âge U17 (p. ex., 2007 ou 2008) et recevoir la permission de Softball Nouveau-Brunswick avant de s'engager à jouer.

Section 2. Admissibilité des joueurs de softball mineur

- a. Les joueurs âgés de U9 à U15 inclus peuvent jouer dans leur catégorie d'âge respective et dans la catégorie supérieure. Ils ne peuvent pas jouer dans deux catégories ou plus au-dessus de leur groupe d'âge.
 - i. Note : Un joueur AA ne peut jouer qu'avec des équipes AA de la catégorie d'âge supérieure. Il ne peut pas jouer avec une équipe A de la catégorie d'âge supérieure.

CHAMPIONNAT PROVINCIAL	U9	U11	U13	U15	U17	U19/20
Groupe d'âge U7	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Groupe d'âge U9	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
Groupe d'âge U11	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON



Groupe d'âge U13	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
Groupe d'âge U15	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON
Groupe d'âge U17	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI
Groupe d'âge U19	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Groupe d'âge U20	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

Section 3. Admissibilité des joueurs de softball mineur – championnats provinciaux pour adultes

- a. Tous les athlètes de moins de 17 ans et plus sont admissibles à participer aux championnats provinciaux pour adultes.

Section 4. Admissibilité des équipes de softball mineur aux championnats provinciaux de Softball Nouveau-Brunswick

- a. Si une équipe veut participer à un championnat provincial secondaire, elle doit d'abord jouer dans sa propre catégorie d'âge (ou être inscrite et payée pour le faire si son championnat provincial est organisé par la suite).
- b. Le championnat provincial secondaire d'une équipe peut se dérouler dans une catégorie d'âge et une division supérieures à celles de l'équipe, s'il y a lieu. Softball Nouveau-Brunswick se réserve le droit d'approuver toute équipe souhaitant participer à un championnat provincial secondaire et de déterminer si l'équipe répond aux critères AA.
- c. Tous les joueurs inscrits aux championnats provinciaux devront se conformer aux règles d'admissibilité des joueurs individuels pour les championnats provinciaux.
- d. Les équipes qui souhaitent participer à un championnat provincial secondaire doivent faire une demande d'inscription à un championnat provincial secondaire auprès du bureau de Softball Nouveau-Brunswick.

9. CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

Toutes les équipes (joueurs et entraîneurs) qui s'inscrivent aux championnats provinciaux doivent d'abord être inscrites auprès de Softball Nouveau-Brunswick. Le directeur technique ou la directrice générale se réserve le droit de refuser toute inscription aux championnats provinciaux et a le pouvoir de reclasser les équipes, s'il le juge nécessaire.



Section 1. Dates et lieux

Catégorie d'âge	Date	Lieu	Coût	Nombre de membres d'équipe	Date de rattrapage
Filles U9	23-25 août	Saint-Léonard	350 \$	8-15 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Garçons U9	23-25 août	À déterminer	350 \$	8-15 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Filles U11 A	6-8 septembre	Quispamsis	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Filles U11 AA	6-8 septembre	Quispamsis	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Garçons U11	23-25 août	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Filles U13 A	16-18 août	Fredericton	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Filles U13 AA	Du 16 au 18 août	Oromocto	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre



Catégorie d'âge	Date	Lieu	Coût	Nombre de membres d'équipe	Date de rattrapage
Garçons U13	9-11 août	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Filles U15 A	9-11 août	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Filles U15 AA	9-11 août	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Garçons U15	6-8 septembre	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	13-14 septembre
Filles U17 A	16 au 18 août	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Filles U17 AA	16-18 août	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Garçons U17	À déterminer	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	À déterminer
Femmes	26-28 juillet	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Hommes, balle rapide	9-11 août	Taymouth	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
Hommes, balle orthodoxe	26-28 juillet	À déterminer	425 \$	11-17 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre



Balle lente, mixte	26-28 juillet	À déterminer	425 \$	11-20 joueurs 5 entraîneurs	30 août-1 ^{er} septembre
--------------------	---------------	--------------	--------	--------------------------------	-----------------------------------

Section 2. Guide des championnats provinciaux

- a. [Document directeur et responsabilités des organismes hôtes](#) (en anglais)
 - i. Les demandes d'organismes de championnats provinciaux doivent être soumises au plus tard le 31 mars de l'année du tournoi. Les hôtes sont priés de lire le document directeur et les responsabilités des organismes hôtes avant de soumettre leur candidature.

10. CHAMPIONNAT DE SOFTBALL DE L'EST DU CANADA (CSEC)

Section 1. Dates et lieux en 2024

Catégorie d'âge	Date	Lieu
Inscription aux qualifications	31 mai	Par RAMP Interactive
Qualifications	5-7 juillet	Fredericton (N.-B.)
Filles U13	22-25 août	Dartmouth (N.-É.)
Garçons U13	22-25 août	Antigonish (N.-É.)
Filles U15	22-25 août	Fredericton (N.-B.)
Garçons U15	22-25 août	East Hants (N.-É.)
Filles U17	22-25 août	Saint-Léonard (N.-B.)
Garçons U17	15-18 août	N.-B.
Catégorie d'âge	Date	Lieu
Femmes U19	15-18 août	Portugal Cove (T.-N.-L.)
Hommes U20	n.d.	n.d.
Intermédiaire, femmes	9-11 août	Aurora (Ont.)
Intermédiaire, hommes	6-8 septembre	Brookfield (N.-É.)



Section 2. Qualifications

- a. Les équipes qui souhaitent prendre part au CSEC doivent se qualifier pour y participer.
- b. Le Nouveau-Brunswick dispose de deux (2) positions dans chaque division du CSEC. Le comité du CSEC peut approuver une équipe supplémentaire au cas par cas (p. ex., si une autre province choisit de n'envoyer que des équipes 0-1).
- c. Les équipes doivent faire part de leur intention de participer au CSEC à Softball Nouveau-Brunswick au plus tard le 31 mai 2024 avant le début du championnat.
 - i. Frais de qualification pour 2024 : 425 \$
- d. Les équipes doivent inclure leur cautionnement d'exécution de 500 \$ lorsqu'elles font part de leur intention de participer aux qualifications.
- e. En soumettant leur intention de participer aux qualifications, les équipes s'engagent également à participer au CSEC, si elles se qualifient.
- f. Les équipes sont tenues de jouer dans leur propre catégorie d'âge. Les athlètes doivent respecter leur engagement de participer aux qualifications dans leur propre catégorie d'âge.
- g. Les équipes sont également tenues de participer à un championnat provincial mineur de l'année en cours, conformément aux règlements du CSEC.
- h. Calendrier
 - i. Si trois équipes ou plus souhaitent participer au CSEC, un tournoi de qualification sera organisé la première fin de semaine de juillet de chaque année.
 - ii. Le calendrier suivra le même modèle que celui des championnats provinciaux, à l'exception des matchs des troisième et quatrième places qui seront joués dans toutes les divisions.
 1. [Formats et modèles de calendriers](#) (en anglais)
 - iii. Si deux équipes souhaitent participer au CSEC, un (1) match sera organisé en tant que match de qualification afin de déterminer la meilleure équipe pour le CSEC.
 - iv. Si une seule équipe souhaite participer au CSEC, aucune qualification ne sera organisée et cette équipe participera automatiquement en tant que NB1.
- i. Prix et récompenses
 - i. Prix
 1. Les deux (2) meilleures équipes de chaque division recevront un prix offert par Rawlings.
 - ii. Prix individuels
 1. Une plaque sera remise à chaque gagnant du prix.
 2. Des prix individuels seront décernés dans chaque catégorie d'âge.



3. Le représentant de Softball Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le président du tournoi, déterminera les gagnants des prix en fonction des critères suivants :
4. Meilleur frappeur
 - a. Le meilleur frappeur sera choisi en fonction de tous les matchs du tournoi à la ronde uniquement.
 - b. Pour se qualifier, un joueur doit avoir une moyenne de 2,5 présences sur base ou plus par match joué par son équipe dans le tournoi à la ronde.
 - c. Les facteurs qui peuvent être pris en compte pour déterminer le meilleur frappeur comprennent, sans toutefois s'y limiter, la moyenne au bâton, le pourcentage sur base, le nombre de coups portants, les retraits sur des prises et les buts sur balle.
5. Meilleur lanceur
 - a. Le meilleur lanceur sera choisi en fonction de tous les matchs du tournoi à la ronde uniquement.
 - b. U13 : pour se qualifier, un joueur doit avoir lancé un minimum de cinq (5) manches dans le tournoi à la ronde.
 - c. U15+ : pour se qualifier, un joueur doit avoir lancé un minimum de sept (7) manches dans le tournoi à la ronde.
 - d. Les facteurs qui peuvent être pris en compte pour déterminer le meilleur lanceur comprennent, sans toutefois s'y limiter, les manches lancées, la moyenne au bâton contre lui, la moyenne de points mérités, le nombre de buts sur balle et de coups sûrs par manche, les retraits au bâton et les buts sur balle.
6. Joueur le plus utile
 - a. Le joueur le plus utile sera choisi par rapport à l'ensemble du tournoi (tournoi à la ronde et éliminatoires).
7. Le représentant de Softball Nouveau-Brunswick et le superviseur du tournoi auront le dernier mot quant aux gagnants des prix.

Section 3. Sélection de joueurs du groupe d'âge supérieur

- a. Les équipes qui se qualifient pour un tournoi de l'Est du Canada peuvent sélectionner jusqu'à deux (2) joueurs, conformément aux règlements du CSEC.
- b. Un joueur dont l'équipe ne participe pas au tournoi de qualification de l'Est du Canada peut quand même être admissible à une sélection s'il est un membre en règle de Softball Nouveau-Brunswick.



c. Processus

- i. Le processus de sélection commencera dans la catégorie d'âge U13, puis dans les catégories U15, U17 et U19/20.
- ii. La sélection se fait une (1) à la fois (par exemple, le gagnant des qualifications de l'Est du Canada choisit un [1] joueur; le prochain finaliste choisit un [1] joueur et ainsi de suite). Si trois équipes sont présentes, la troisième équipe est ajoutée à la rotation de la sélection.
 1. Un joueur qui refuse de jouer avec l'équipe qui le sélectionne perd le droit d'être sélectionné une deuxième fois.
 2. Un joueur d'une catégorie d'âge inférieure peut être sélectionné par une équipe d'une catégorie d'âge supérieure.
 3. La sélection pour les qualifications de l'Est commencera le premier mercredi suivant la fin de ces dernières. Les sélections doivent être finalisées au plus tard le 1^{er} août à 23 h 59.

Section 4. Politiques et procédures

- a. Tous les détails concernant les Championnats de softball de l'Est du Canada se trouvent dans le [Manuel des opérations et des politiques du CSEC](#).

11. CHAMPIONNATS CANADIENS

Section 1. Catégorie de softball mineur

- a. Chaque année, Softball Nouveau-Brunswick enverra une (1) équipe aux championnats canadiens dans chacune des divisions d'âge de softball mineur dans le cadre du programme d'équipe provinciale Sélects NB.
 - i. Garçons et filles U15
 - ii. Garçons et filles U17
 - iii. Femmes U19
 - iv. Hommes U20
- b. On peut envisager d'envoyer une (1) équipe supplémentaire dans n'importe quelle catégorie de softball mineur, selon l'endroit où se déroule le tournoi (c.-à-d. les Maritimes) et les besoins globaux du programme Sélects NB.

Section 2. Catégories d'adultes

- a. Chaque année, Softball Nouveau-Brunswick autorisera un maximum d'une (1) équipe de club à participer aux championnats canadiens dans chacune des catégories adultes :
 - i. Hommes U23



- ii. Femmes
 - iii. Hommes
 - iv. Maîtres, hommes
 - v. Balle lente, femmes
 - vi. Balle lente, hommes
- b. La date à laquelle les équipes d'adultes doivent soumettre leur intention de participer aux prochains championnats canadiens à Softball Nouveau-Brunswick est la suivante :
- i. Balle rapide : 20 février 2024
 - ii. Balle lente : 15 avril 2024
- c. On peut envisager d'envoyer une (1) équipe supplémentaire dans n'importe quelle catégorie d'adultes, selon le lieu du tournoi (c.-à-d. les Maritimes), le nombre et la qualité des joueurs.
- d. Joueurs du groupe d'âge supérieur
- i. Pour obtenir d'autres renseignements, consulter les *Règlements fonctionnels particuliers* de Softball Canada pour la balle rapide et la balle lente.

Section 3. Ressources de Softball Canada

- a. Tous les renseignements concernant les Championnats canadiens se trouvent dans le [Guide aux équipes](#) et sur le [site Web de Softball Canada](#).

12. PERMIS DE VOYAGE

- a. Toutes les équipes affiliées, les joueurs et les arbitres qui voyagent à l'extérieur du Nouveau-Brunswick pour participer à une compétition ou à un tournoi SANCTIONNÉ doivent être en possession d'un permis de voyage afin d'être couverts par le programme d'assurance de Softball Nouveau-Brunswick.
- b. Tous les permis de voyage peuvent être obtenus en communiquant avec le bureau de Softball Nouveau-Brunswick ou en consultant notre site Web à www.softballnb.ca.
- c. La date limite de dépôt des permis de voyage est fixée à deux semaines avant le départ pour une compétition ou un tournoi.

13. SANCTION DU TOURNOI

- a. Tous les tournois doivent être sanctionnés par Softball Nouveau-Brunswick par l'entremise de la directrice générale. Aucun tournoi ne sera sanctionné à moins que le comité du tournoi ou l'association ne soit un membre affilié de Softball Nouveau-Brunswick.
- b. Tous les règlements de Softball Nouveau-Brunswick et Softball Canada s'appliquent.



- c. Aucune inscription d'une équipe qui n'est pas membre affilié de Softball Nouveau-Brunswick ou d'une autre association provinciale de softball ne sera acceptée pour un tournoi sanctionné. Il incombe aux organisateurs du tournoi de s'assurer que toutes les équipes participant à leur tournoi sont affiliées à Softball Nouveau-Brunswick ou à une autre association provinciale de softball.
- d. La police d'assurance de Softball Nouveau-Brunswick NE COUVRIRA PAS toute équipe, tout joueur, tout entraîneur ou tout gérant d'une équipe affiliée qui participe à un tournoi non sanctionné.
- e. Tous les matchs d'un tournoi sanctionné doivent être arbitrés par des arbitres inscrits au Nouveau-Brunswick.
- f. Si une équipe se retire d'un tournoi sanctionné après que l'inscription a été acceptée, l'équipe sera signalée à Softball Nouveau-Brunswick qui prendra les mesures disciplinaires nécessaires.
- g. Aucune sanction de tournoi ne sera délivrée si elle entre en conflit avec des championnats provinciaux prévus aux mêmes dates.
- h. Les tournois doivent utiliser la classification provinciale des équipes lorsqu'ils invitent des équipes à participer à leur événement (c.-à-d. U15 ou hommes et femmes, A ou AA, etc.).
- i. Les irrégularités, problèmes, conflits, etc., doivent être signalés au bureau de Softball Nouveau-Brunswick au plus tard cinq (5) jours après la fin du tournoi.
- j. La demande de sanction d'un tournoi doit être soumise au moins deux (2) semaines avant la date du tournoi. Les tournois sanctionnés seront affichés sur le site Web de Softball Nouveau-Brunswick.
- k. Pour présenter une demande d'organisation d'un tournoi de club sanctionné, consulter le [site Web de Softball NB](#).

PROGRAMMES

1. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DE BASE

Section 1. Programme Timbits Softball

- a. Le programme Timbits Softball est un moyen d'introduire le sport de softball aux enfants. Il a pour objectif de favoriser la participation de TOUS les joueurs et de toutes les familles, qu'ils aient un niveau de compétence élevé ou faible. L'enfant fera l'expérience de l'enthousiasme, du plaisir et du succès.



Les activités et les jeux préliminaires sont conçus pour des terrains non réglementaires et il faut s'attendre à du PLAISIR et à BEAUCOUP D'ACTION. Les participants retourneront à la maison heureux et fatigués, à la fin de la journée, et ils auront amélioré leurs compétences et leur forme physique.

- b. Le site Web de Timbits Softball est la source d'information pour tous les renseignements concernant ce programme. Ce site Web contient des ressources pour ceux qui participent déjà au programme Timbits Softball et pour ceux qui cherchent à obtenir d'autres renseignements sur le programme et ses avantages. Softball Canada offre un manuel complet de Timbits Softball pour les entraîneurs, lequel comporte des plans d'entraînement pour les programmes U5, U7 et U9. [CLIQUEZ ICI](#) (en anglais) pour accéder au manuel.
- c. Suivez Softball Canada sur les médias sociaux pour les mises à jour et affichez vos photos Timbits Softball avec l'organisme en étiquetant @SOFTBALLCANADA ou #TIMBITSSOFTBALL.

Section 2. Programme de développement communautaire

- a. Le programme de développement du softball communautaire de Softball Nouveau-Brunswick vise à favoriser la participation des jeunes et à promouvoir l'essor du softball dans notre province. Il vise les catégories d'âge U9-U13 (joueurs nés entre 2011 et 2016) et offre aux jeunes l'occasion d'apprendre et de perfectionner leurs compétences en softball dans un milieu favorable et inclusif. En étendant notre portée aux collectivités qui n'ont peut-être pas eu accès au softball auparavant, nous espérons établir des liens dans toute la province et créer un réseau de nouveaux joueurs, entraîneurs, arbitres et partisans passionnés.
- b. **Objectifs :**
 - i. Aider à la promotion, à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux programmes communautaires de softball dans la province, en mettant l'accent sur les catégories d'âge U9, U11 et U13.
 - ii. Fournir un accès aux ressources et à une formation qualifiée pour les dirigeants des programmes de softball affiliés.
 - iii. Améliorer le perfectionnement d'habiletés fondamentales chez les joueurs de softball de la province.
 - iv. Offrir activement des programmes dans les diverses collectivités des cinq régions de Softball Nouveau-Brunswick.
- c. Pour avoir des détails, envoyer un courriel à timbitssoftball@softballnb.ca.



Section 3. Ressources

- a. Softball Nouveau-Brunswick s'engage à fournir diverses ressources aux membres, tant sur le terrain qu'à l'extérieur.
 - i. Nous sommes déterminés à fournir à nos membres une banque d'exercices et de ressources de pointe, tous à portée de main et entièrement GRATUITS. Que vous soyez à la recherche d'une nouvelle inspiration ou que vous souhaitiez perfectionner vos compétences, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien ci-dessous pour accéder à une liste toujours croissante de vidéos concises et informatives présentant chaque exercice en action.
 1. [Banque d'exercices](#)
 - ii. Softball Nouveau-Brunswick a un inventaire limité d'articles au bureau qui sont offerts GRATUITEMENT à nos membres qui souhaitent s'en procurer. Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir la liste actuelle des articles à votre disposition.
 1. [Articles gratuits](#)
 - iii. Softball Canada a conçu une méthode simplifiée pour déterminer la meilleure taille de bâton selon l'âge des jeunes. Cliquez sur le lien ci-dessous pour avoir des détails.
 1. [Recommandations pour le poids des bâtons selon l'âge](#)

2. PROGRAMME DE L'ÉQUIPE PROVINCIALE – SÉLECTS NB

- a. Le programme de haute performance Sélects NB. a été conçu pour offrir un cheminement compétitif aux meilleurs athlètes masculins et féminins de Softball Nouveau-Brunswick dans chaque catégorie d'âge (U15-U20). Les équipes seront composées des meilleurs athlètes de la province du Nouveau-Brunswick et elles s'entraîneront régulièrement ensemble pour participer chaque année aux Championnats canadiens de Softball Canada. Ce modèle aidera à préparer les athlètes, les entraîneurs et les officiels pour les futurs événements de haute performance (Jeux du Canada, équipes nationales, etc.).
- b. Programmes Sélects NB 2024
 - i. U15, filles et garçons
 1. Années de naissance 2009-2010
 - ii. U17, filles et garçons
 1. Années de naissance 2007-2008
 - iii. U19, femmes
 1. Années de naissance 2005-2006
 - iv. U20, hommes



1. Années de naissance 2004-2006
 - c. Manuel
 - i. Le manuel Sélects NB vise à fournir des renseignements clairs (principes directeurs, admissibilité, processus d'essai, sélection des entraîneurs, sélection des équipes, critères de sélection, frais, code de conduite, politiques, etc.) à tous les intervenants du programme (joueurs, entraîneurs, officiels, parents ou tuteurs et spectateurs).
 - ii. Pour consulter le manuel 2024, cliquez [ici](#).
 - d. Pour avoir d'autres renseignements sur le programme de haute performance NB Sélects, consultez notre [site Web](#).

3. PROGRAMME DES JEUX DU CANADA

- a. Les Jeux d'été du Canada sont le plus grand événement multisports du pays et le plus haut niveau sportif que de nombreux athlètes peuvent atteindre. Tous les quatre ans, le softball masculin et féminin fait partie de l'événement (en attendant la sélection des sports par le Conseil des Jeux du Canada). Softball Nouveau-Brunswick gère une équipe masculine et une équipe féminine dans le cadre du programme d'Équipe NB.
- b. Le plan de l'équipe des Jeux du Canada 2025 sera bientôt publié.

4. PROGRAMME DES ARBITRES

Section 1. Coordonnées

Juge provincial en chef

Ron Campbell
Willow Grove (N.-B.)
ronald.campbell@irvingoil.com

Directeur technique

Cameron Rogers
Fredericton (N.-B.)
technicaldirector@softballnb.ca

RENSEIGNEMENTS SUR LES RESPONSABLES DE ZONE

Zone 1

Paul Boulet
Saint-Léonard (N.-B.)

Fredericton (N.-B.)

Zone 4

Carlos Avila
Saint John (N.-B.)

Zone 2

Poste vacant

Zone 5

Jim Comeau
Moncton (N.-B.)

Zone 3

Rick Russell



Zone 6

Carl Watters
Miramichi (N.-B.)

Zone 7

Poste vacant

Zone 8

Poste vacant

Zone 9

Poste vacant

Zone 10

Poste vacant

Zone 11

Barry Adams
Oromocto (N.-B.)

Section 2. Renseignements généraux

Cherchez-vous à devenir un arbitre enregistré de Softball Canada?

Il y a tellement d'avantages fantastiques à devenir arbitre :

- Gagner de l'argent supplémentaire.
- Améliorer et maintenir le niveau d'activité physique.
- Rencontrer des personnes intéressantes à l'échelle des provinces, du pays ou du monde entier.
- Apprendre à prendre des décisions rapides.
- Devenir membre d'une équipe fantastique.
- Participer à l'un des sports les plus populaires.
- Avoir des possibilités de voyager.
- Travailler sur des jeux de haut niveau.
- Servir de modèle à tous ceux qui jouent actuellement le softball.

Section 3. Stages d'arbitres

- a. Il est possible d'obtenir des renseignements sur les prochains stages pour arbitres sur notre site Web.
 - i. [Stage pour arbitres](#)

Section 4. Programme de développement junior

- a. Notre programme de développement junior est conçu pour les jeunes de moins de 18 ans qui s'inscrivent au programme d'arbitrage. Dans le cadre de ce programme, les jeunes arbitres bénéficient de tarifs d'inscription réduits, d'un chandail et d'une



casquette, et d'occasions de mentorat par certains des meilleurs arbitres du Nouveau-Brunswick.

- b. Pour avoir d'autres renseignements sur la façon de commencer, communiquez avec l'agent d'éducation de Softball Nouveau-Brunswick, [Ray Blanchette](#), dès aujourd'hui pour connaître la date des prochains stages, l'inscription, les possibilités d'accomplissement spéciales et plus encore.

Section 5. Programme de perfectionnement des arbitres de compétition

- a. Vous vous demandez comment vous pouvez passer d'un niveau I pour arbitrer une ou plusieurs compétitions internationales? Il s'agit certainement d'un parcours passionnant qui comporte de nombreux défis et récompenses. Lisez ces diapositives qui vous aideront à comprendre les étapes du parcours. Pour toute question ou tout conseil, contactez votre [arbitre en chef provincial](#) ou un membre du [Comité de développement des officiels](#).
- b. [Programme national de certification des arbitres](#)

Section 6. Vêtements d'arbitre

- a. Vous cherchez à vous procurer des vêtements d'arbitre de Softball Canada? Consultez [Home Run Sports](#) (en anglais), la boutique officielle de Softball Canada pour les arbitres.

Section 7. Bâtons approuvés

- b. Softball Canada n'a actuellement pas son propre programme d'approbation de bâtons, mais suit les normes suivantes pour les championnats canadiens.
- c. Softball Canada reconnaît les bâtons certifiés par l'USA Softball et la WBSC pour les compétitions de balle rapide et par l'USA Softball, la WBSC et l'USSSA pour les compétitions de balle lente.
- d. [Bâtons approuvés](#)

Section 8. Rapports de l'arbitre relatifs à une expulsion

- a. Au cours d'une partie, l'arbitre peut être appelé à expulser un joueur, un entraîneur ou même un spectateur pour diverses raisons (cris, coups de poing, crachats, lancer de l'équipement, etc.). Il incombe à l'arbitre de signaler l'expulsion directement à Softball Nouveau-Brunswick dans les délais prescrits.
- b. Softball Nouveau-Brunswick a mis au point un modèle de rapport d'expulsion pour nos arbitres, ce qui assurera l'uniformité à l'échelle de la province et l'inclusion de tous les détails.



- c. Marche à suivre pour signaler une expulsion :
- i. Les officiels de match doivent soumettre leurs rapports d'expulsion au plus tard vingt-quatre (24) heures après l'expulsion. Les rapports doivent être envoyés par courriel à l'arbitre en chef régional (ACR) et au directeur de région de Softball Nouveau-Brunswick. Ces deux personnes doivent être mises en copie conforme.
 - ii. L'ACR et le directeur de région de Softball Nouveau-Brunswick traiteront la sanction en fonction des lignes directrices de la politique disciplinaire de l'organisme. Si l'infraction justifie une peine plus sévère que la peine minimale prévue, l'ACR et le directeur de région de Softball Nouveau-Brunswick participeront au processus.
 - iii. Si l'ACR ou le directeur de région de Softball Nouveau-Brunswick déclare un conflit d'intérêts, ils nommeront leurs remplaçants.
 - iv. [Formulaire de rapport de l'arbitre relatif à une expulsion](#)

PRIX ANNUELS ET TEMPLE DE LA RENOMMÉE

1. PRIX ANNUELS

Chaque année, Softball Nouveau-Brunswick s'efforce d'honorer ses membres les plus accomplis. C'est avec fierté que nous remettons des prix aux joueurs, aux entraîneurs, aux arbitres et aux bénévoles pour reconnaître leur contribution au sport du softball. Pensez à proposer la candidature d'un membre méritant cette année. Les critères de candidature peuvent être consultés sur le lien ci-dessous. Pour avoir des détails, consultez notre [site Web](#).

[Critères de candidature pour les prix annuels](#)

Détails des prix annuels 2024
Date limite de dépôt des candidatures : 1 ^{er} septembre 2024
Date de remise : Vendredi 4 octobre 2024
Lieu : Fredericton Inn



2. PRIX COMMÉMORATIFS

BUT

Chaque année, Softball Nouveau-Brunswick présente trois prix commémoratifs en l'honneur de Henry Kelly, de Charlie O'Brien et de Paul Dawson. Ces prix sont remis à la personne qui incarne le mieux les traits de caractère et l'engagement envers le softball que possédaient Henry, Charlie et Paul. Nous sommes fiers de remettre ces prix dans le cadre du banquet annuel de remise des prix et du Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick à des joueurs, des entraîneurs, des arbitres ou des bénévoles, afin de leur témoigner notre reconnaissance pour leur contribution au sport du softball. Il est possible de prendre connaissance des critères d'attribution de ces prix en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Critères de nomination pour le prix commémoratif \(version bilingue\)](#)

La date limite de candidature est le **1^{er} septembre** de l'année de qualification.



Charlie O'Brien, Henry Kelly et Paul Dawson

3. LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE

Objet

Le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc. reconnaît les réalisations passées des athlètes, des équipes, des officiels, des entraîneurs et des bâtisseurs. Softball Nouveau-Brunswick Inc. rend hommage aux personnes et aux équipes qui ont participé au sport de softball, ou qui ont représenté ou influencé ce dernier ou qui ont offert leurs services aux personnes associées au softball. Organisé chaque année au Fredericton Inn, le Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick Inc. a été créé en 1994 pour reconnaître les contributions des nombreuses personnes qui ont aidé à faire de Softball Nouveau-Brunswick Inc. un chef de file dans le sport du softball.



Mises en candidatures

Toutes les candidatures doivent être envoyées à la directrice générale de Softball Nouveau-Brunswick Inc. au plus tard à la date limite du **1^{er} juin** de l'année pour laquelle une candidature est soumise.

À l'attention du Comité de sélection du TDR
Softball Nouveau-Brunswick Inc.
900, ch. Hanwell, bureau 31
Fredericton (N.-B.) E3B 6A2
executivedirector@softballnb.ca



[Formulaire de soumission d'une candidature au Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick \(version bilingue\)](#)

[Critères de soumission d'une candidature au Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick \(version bilingue\)](#)

COMMANDITAIRES

Nous souhaitons profiter de l'occasion pour remercier chacun de nos principaux commanditaires : Rawlings Canada, le Fredericton Inn, Kahunaverse et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.



RAWLINGS CANADA

Nous remercions encore une fois Jason Shipley et toute l'équipe de Rawlings Canada pour leur soutien continu à notre programme. Nous travaillons constamment avec Jason et Rawlings depuis de nombreuses années en tant que fournisseur officiel d'équipement pour notre programme d'équipe provinciale, le programme des Jeux du Canada, les championnats provinciaux, etc. Rawlings a été un excellent fournisseur et partisan de notre OPS!



FREDERICTON INN

Nous souhaitons également reconnaître et remercier de tout cœur l'hôtel Fredericton Inn. En sa qualité d'hôte officiel du Temple de la renommée de Softball Nouveau-Brunswick, l'hôtel Fredericton Inn ne cesse d'appuyer Softball NB et de nous fournir un hébergement de première qualité.



GOVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous tenons à remercier tout particulièrement le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour son soutien continu à Softball Nouveau-Brunswick. Il est non seulement un partenaire extraordinaire, mais il appuie grandement notre OPS par l'entremise de diverses subventions, de partenariats, etc.